

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 12 décembre 2016, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**ORDRE DU JOUR
LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016 À 20 H 00**

Points pour délibération

1 Assemblée du mois de novembre 2016

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 14 novembre à 20 h 00

2 Assemblée du 12 décembre 2016

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Dates des séances du conseil pour l'année 2017
 - 3.1.2 Demande d'aide financière déneigement du CPE Bambin Club
 - 3.1.3 Approbations révision budgétaire 2016 - OMH
 - 3.1.4 Avis de motion - Règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2017
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Horaire des Fêtes
 - 3.2.2 Programme TECQ 2014-2018 – Modification de la résolution 10-251-16
 - 3.2.3 Demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux
 - 3.2.4 Demande d'affectation au budget de fonctionnement et d'investissement 2016

4 Sécurité publique

- 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements
 - 4.1.2 Rapport de l'An 4 du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

- 5.1.1 Décompte progressif # 5 – Autorisation de paiement rue Principale - Acceptation finale
- 5.1.2 Évaluation des 8 bâtisses appartenant à la municipalité pour fins d'assurance
- 5.1.3 Avis de motion – Modification règlement numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement
- 5.1.4 Demande à CMQR – Autorisation de travaux sur emprise de la voie ferrée

5.2 Bâtiment

- 5.2.1 Remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Ville
- 5.2.2 Paiement de la retenue de 10% des travaux de réfection des fondations de l'hôtel de ville
- 5.2.3 Réfection du rang Magenta, Casimir et rue Principale – Décompte # 2 – Autorisation de paiement

6 Hygiène du milieu

6.1 Eau potable & eaux usées

- 6.1.1 Adoption du règlement numéro 803-16 modifiant règlement numéro 570-02 décrétant le mode de lecture des compteurs d'eau et les pénalités en cas de défaut.
- 6.1.2 Adhésion 2017 à l'OBV Yamaska
- 6.1.3 Contrat d'honoraires professionnels pour la réfection des rues Principales et Saint-Georges, phase II – Ajout d'éléments pour les rues Saint-Joseph et Saint-Hubert
- 6.1.4 Projet FEPTEU, mandat à Tétra Tech pour les plans, devis et services avant la construction : Rue Principale (côté Sud) et rue Saint-Jean
- 6.1.5 Demande de soumissions par invitation pour surveillance des travaux des rues Saint-Joseph, Saint-Hubert, Principale (côté Sud) et Saint-Jean
- 6.1.6 Offre de services, études géotechniques, réfection des rues Saint-Hubert, Saint-Joseph, Saint-Jean et Principale
- 6.1.7 Déficience des travaux de réfection de la rue Saint-Georges, phase II, tronçon numéro 3
- 6.1.8 Offre de règlement – Déficience du pavage rang Saint-Georges, phase I – Autorisation Paiement final
- 6.1.9 Autorisation de travaux de branchement lot 5 891 309, par M. Stéphane Goos.

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

- 7.1.1 Adoption du projet de règlement numéro 804-16 constituant le plan d'urbanisme révisé numéro 616-05 et ses amendements
- 7.1.2 Adoption du projet de règlement numéro 805-16 amendant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements
- 7.1.3 Adoption du projet de règlement numéro 806-16 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements
- 7.1.4 Adoption du projet de règlement numéro 807-16 amendant le règlement de construction numéro 619-05 et ses amendements
- 7.1.5 Adoption du projet de règlement numéro 808-16 amendant le règlement des permis et de certificats numéro 620-05 et ses amendements
- 7.1.6 Adoption du projet règlement numéro 809-16 modifiant le règlement numéro 690-10 concernant les piscines résidentielles

- 7.1.7 Adoption du projet de règlement numéro 810-16 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant l'implantation des piscines résidentielles
- 7.1.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ, enlèvement de sol arable rang Casimir
- 7.1.9 Dérogation mineure du 114-116 des Pins
- 7.2.0 Dérogation mineure du 187 rue Principale
- 7.2.1 Dérogation mineure du 538 rang Séraphine
- 7.2.2 Achat de paniers à fleurs année 2017

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Poste d'appariteur temporaire
 - 8.1.2 Embauche pour le poste de surveillant de patinoire
 - 8.1.3 Révision et renouvellement du programme d'incitation aux activités sportives
- 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Clôture endommagée et dangereuse dans la cour d'école

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1.1 Changement de deux (2) vannes sur la route 235

Correspondance

- Co-1 Ministère des Transports – Aide financière accordée travaux d'entretien passages à niveau
- Co-2 Tourisme Montérégie – Adhésion 2017
- Co-3 Commission Construction Québec – Travaux de construction pouvant être effectués par les salariés permanents
- Co-4 Directeur général des élections du Québec – Modifications importantes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

RÉSOLUTION 12-314-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-315-16

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Déboursés directs : 41 277.72 \$
- Fournisseurs : 347 070.89 \$
- Salaires : 26 520.32 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 12-316-16

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2017 de la façon suivante :

Lundi 16 janvier 2017	Lundi 8 mai 2017	Lundi 11 septembre 2017
Lundi 13 février 2017	Lundi 12 juin 2017	Lundi 9 octobre 2017
Lundi 13 mars 2017	Lundi 10 juillet 2017	Lundi 20 novembre 2017
Lundi 10 avril 2017	Lundi 14 août 2017	Lundi 11 décembre 2017

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 12-317-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CPE BAMBIN CLUB

Considérant la demande d'aide financière reçue du CPE Bambin Club relativement au déblaiement des stationnements appartenant à la Municipalité, soit celui situé sur la rue Saint-Jean, en façade de l'installation I et celui situé sur la rue Rachel, longeant l'installation II;

Considérant que lesdits stationnements sont utilisés par des parents-utilisateurs ainsi que des citoyens environnants;

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités d'adopter toute mesure non réglementaire en matière de services de garde à l'enfance, notamment en aide financière;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accorder une aide financière de 1 000,00 \$ au CPE Bambin Club afin de contribuer au déneigement des aires de stationnement des installations ci-dessus mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-318-16
APPROBATION RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016 – OMH

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accepter la révision budgétaire 2016 de l'Office Municipal d'Habitation d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice 2017.

RÉSOLUTION 12-319-16
HORAIRE DES FÊTES

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que le bureau municipal soit fermé du vendredi 23 décembre 2016 à 12 h 30 au mardi 3 janvier 2017 inclusivement, pour la période des Fêtes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-320-16
PROGRAMME TECQ – 2014-2018

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité d'Ange-Gardien atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-321-16

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE LIEUX

Considérant que la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux se finance par les contributions municipales, les membres, les commandites et l'offre de services qu'elle dispense;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien accorde une contribution financière de l'ordre de 1 000 \$ pour l'année 2017, à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-322-16

DEMANDE D'AFFECTATION AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2016

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'effectuer les changements d'affectation au budget de fonctionnement et d'investissement 2016 selon le rapport du 1^{er} décembre 2016, préparé par la directrice des services administratifs, Mme Carole Latour.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 12-323-16

RAPPORT DE L'AN 4 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rouville (MRC);

Considérant que le directeur du Service de sécurité incendie a déposé au conseil le rapport annuel d'activité de la Municipalité d'Ange-Gardien relativement à la 4^e année du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'entériner le rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre de la Municipalité d'Ange-Gardien relativement à la 4^e année du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC et de transmettre ce document à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-324-16

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5 TRAVAUX RUE PRINCIPALE – AUTORISATION DE PAIEMENT – ACCEPTATION FINALE

Considérant le décompte progressif # 5, en date du 15 novembre 2016, pour les travaux de réfection de la rue Principale et la recommandation de paiement des Consultants S.M. inc., au montant de 63 605,32 \$, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu :

- d'autoriser le paiement de 63 605,32 \$, taxes incluses, à Groupe Allaire & Gince Infrastructures inc.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-325-16

ÉVALUATION DES 8 BÂTISSSES APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ AUX FINS D'ASSURANCE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de retenir les services de la firme Sylvestre Leblond & associés, évaluateurs agréés, selon l'offre soumise au montant de 4 000,00 \$, plus taxes, pour procéder à l'évaluation des 8 bâtisses appartenant à la Municipalité

d'Ange-Gardien aux fins d'assurance.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION RÈGLEMENT NUMÉRO 660-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Avis de motion est donné par M. Mario Carrier que sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement.

RÉSOLUTION 12-326-16

DEMANDE À CMQR – AUTORISATION DE TRAVAUX SUR EMPRISE DE LA VOIE FERRÉE

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de demander à la compagnie Central Maine Québec Railway (CMQR) l'autorisation d'effectuer des travaux sur l'emprise de la voie ferrée, aux deux endroits où la Municipalité projette de faire des travaux, dans le cadre du programme FEPTEU.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-327-16

REMPACEMENT DES FENÊTRES DE L'HÔTEL DE VILLE

Suite à la soumission reçue de Vitrierie Bédard & Fils inc., concernant le remplacement des fenêtres des bureaux de l'hôtel de ville, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser Vitrierie Bédard & Fils inc. à remplacer lesdites fenêtres selon l'offre soumise le 12 décembre 2016 au montant de 9 325.87 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-328-16

PAIEMENT DE LA RETENUE DE 10% DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES FONDATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE

Considérant que les travaux de fondations de l'hôtel de ville sont terminés depuis le 11 octobre dernier;

Considérant que suite à la visite de l'architecte Justin Viens le 19 octobre dernier, attestant que les travaux ont été exécutés conformément selon les documents contractuels;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le versement de la retenue de 10 % soit 14 247,01 \$, taxes incluses, à Entreprise Dexsen inc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 12-329-16
RÉFECTION DU RANG MAGENTA, CASIMIR ET DE LA RUE PRINCIPALE –
DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant le décompte progressif # 2, en date du 6 décembre 2016, pour les travaux de réfection des rangs Magenta et Casimir et de la rue Principale et la recommandation de paiement d'Avizo experts-conseils, au montant de 25 769,26 \$, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- d'autoriser le paiement de 25 769,26 \$, taxes incluses, à Béton Mobile St-Alphonse inc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 12-330-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 803-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 570-02 DÉCRÉTANT LE MODE DE LECTURE DES COMPTEURS D'EAU ET
LES PÉNALITÉS EN CAS DE DÉFAUT**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le règlement numéro 803-16 modifiant le règlement numéro 570-02 décrétant le mode de lecture des compteurs d'eau et les pénalités en cas de défaut.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 12-331-16
ADHÉSION 2017 À L'OBV YAMASKA**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité d'Ange-Gardien à l'Organisme du bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) au montant de 50,00 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et de nommer Monsieur Mario Carrier à titre de représentant.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-332-16

CONTRAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DES RUES PRINCIPALES ET SAINT-GEORGES, PHASE II – AJOUT D'ÉLÉMENTS POUR LES RUES SAINT-JOSEPH ET SAINT-HUBERT

Considérant le contrat d'honoraires professionnels attribué pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux à Tetra Tech, suite à un processus d'appel d'offres dans le cadre du projet de réfection des rues Principale et Saint-Georges, phase II, tronçon 1, 2 et 3;

Considérant la problématique rencontrée sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts existants sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Georges et des Pins et sur la rue Saint-Joseph entre les rues Saint-Georges et Saint-Jean, lors de l'exécution de ce mandat, nécessitant une évaluation supplémentaire afin d'établir la solution à privilégier;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de mandater l'entreprise Tetra Tech à procéder à la préparation des plans et devis de ces deux rues pour le remplacement complet de ses réseaux qui sont en lien direct avec les travaux du mandat initial, selon l'offre soumise de 18 650 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-333-16

PROJET FEPTEU, MANDAT À TETRA TECH POUR LES PLANS, DEVIS ET SERVICES AVANT LA CONSTRUCTION : RUE PRINCIPALE (CÔTÉ SUD) ET RUE SAINT-JEAN

Dans le cadre de la demande de subvention au projet FEPTEU, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de mandater l'entreprise Tetra Tech pour la réalisation des plans, devis et services avant la construction pour la rue Principale (côté Sud) et la rue Saint-Jean, pour la somme de 19 800 \$, plus taxes, telle l'offre soumise le 7 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-334-16

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX DES RUES SAINT-JOSEPH, SAINT-HUBERT, PRINCIPALE (CÔTÉ SUD) ET SAINT-JEAN

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de demander aux services techniques de procéder par appel d'offres sur invitation pour la surveillance des travaux des rues Saint-Joseph, Saint-Hubert, Principale (côté sud) et Saint-Jean.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-335-16

OFFRE DE SERVICES, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, RÉFECTION DES RUES SAINT-HUBERT, SAINT-JOSEPH, SAINT-JEAN ET PRINCIPALE

Considérant les deux offres de services reçues pour une étude géotechnique, pour la réfection des rues Saint-Hubert, Saint-Joseph, Saint-Jean et Principale à savoir :

Entreprises	Détail des services	Offre de prix
Groupe ABS	Étude géotechnique réfection des rues Saint-Hubert, Saint-Joseph, Saint-Jean et Principale	10 850 \$ + taxes
Labo Montérégie	Étude géotechnique réfection des rues Saint-Hubert, Saint-Joseph, Saint-Jean et Principale.	10 900 \$ + taxes

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit Groupe ABS au montant de 10 850 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 12-336-16
DÉFICIENCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-GEORGES,
PHASE II, TRONÇON NUMÉRO 3**

Considérant le rapport reçu de Monsieur Janick Soucy, ingénieur pour l'entreprise Tetra Tech, concernant la déficience des travaux de réfection sur la rue Saint-Georges, phase II, tronçon numéro 3;

Considérant que selon l'ingénieur, le profil transversal de la chaussée n'est pas respecté et varie de 6 mm jusqu'à 69 mm;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de maintenir la retenue spéciale sur le paiement desdits travaux.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 12-337-16
OFFRE DE RÈGLEMENT – DÉFICIENCE DU PAVAGE RANG SAINT-GEORGES,
PHASE 1 – AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL**

Considérant l'offre de règlement reçu de la compagnie Excavation Saint-Pierre & Tremblay pour la déficience du pavage du rang Saint-Georges, phase 1;

Considérant l'autorisation de paiement final reçu d'Avizo experts-conseils en date du 12 décembre 2016, au montant de 84 203,19 \$, taxes incluses, incluant la retenue permanente;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser le versement de 84 203,19 \$, taxes incluses, à la compagnie Excavation Saint-Pierre & Tremblay pour le décompte final des travaux de pavage du rang Saint-Georges, phase I.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-338-16

AUTORISATION DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT LOT 5 891 309, PAR M. STÉPHANE GOOS

Suite à une demande de Monsieur Stéphane Goos pour des travaux de branchement à l'aqueduc pour une future construction sur le lot 5 891 309, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter que les travaux de pavage soit effectués au printemps 2017, aux frais de Monsieur Goos, advenant la non-réalisation des travaux dans ce secteur dans le cadre du projet FEPTEU.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-339-16

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 804-16 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ NUMÉRO 616-05 ET SES AMENDEMENTS

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 804-16 constituant le plan d'urbanisme révisé numéro 616-05 et ses amendements.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 805-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS

Reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 12-340-16

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 806-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 618-05 ET SES AMENDEMENTS

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 806-16 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-341-16

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 807-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 619-05 ET SES AMENDEMENTS

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 807-16 amendant le règlement de construction numéro 619-05 et ses amendements.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-342-16

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 808-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET DES CERTIFICATS NUMÉRO 620-05 ET SES AMENDEMENTS

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 808-16 amendant le règlement des permis et des certificats numéro 620-05 et ses amendements.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-343-16

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 809-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 690-10 CONCERNANT LES PISCINES RÉSIDEN- TIELLES

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 809-16 modifiant le règlement numéro 690-10 concernant les piscines résidentielles.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-344-16

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 810-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 CONCERNANT L'IMPLANTATION DES PISCINES RÉSIDEN- TIELLES

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 810-16 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant l'implantation des piscines résidentielles.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-345-16

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ, ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE RANG CASIMIR

Considérant la demande d'autorisation adressée par l'entreprise agricole Fiducie JVJ, propriétaire du terrain au 555, rang Casimir, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à l'enlèvement de sol arable (andains de terres, branches et roches) sur les lots 3 518 582, 3518 583, 3 518 584 et 3 518 585 à des fins de réfection de chemins de ferme existants;

Considérant que le potentiel des sols est bon (catégorie 3), mais que sa fertilité est limitée par l'acidité au-delà d'une certaine profondeur;

Considérant que l'amélioration des chemins de ferme vise à faciliter le passage de la machinerie agricole nécessaire à la pratique de l'agriculture sur ces lots;

Considérant que l'enlèvement de sols contenant trop d'acidité a pour but de préserver la fertilité des terres en culture sur ces lots;

Considérant qu'il n'y aura pas de conséquence négative supplémentaire sur les activités agricoles environnantes, puisqu'il n'y a pas de changement dans le type d'usage;

Considérant que de relocaliser les sols trop acides sur les terres en culture occasionnerait des conséquences néfastes sur les cultures de ces lots pendant plusieurs années;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'appuyer la demande d'autorisation adressée par l'entreprise agricole, Fiducie JVJ, propriétaire du terrain au 555, rang Casimir, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à l'enlèvement de sol arable sur les lots 3 518 582, 3518 583, 3 518 584 et 3 518 585 à des fins de réfection de chemins de ferme existants.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-346-16 DÉROGATION MINEURE DU 114-116 RUE DES PINS

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) des propriétaires du 114 et 116, rue des Pins, concernant l'implantation d'une première remise qui est située à 0,88 m de la ligne latérale et 0,81 m de la ligne arrière, tel que prévu à l'article 7.2.1.4 du règlement de zonage 617-05;

Considérant que l'implantation de la deuxième remise est située à 5,21 m au lieu de 6,0 m de la ligne avant, ne respectant pas les usages et constructions autorisés dans la cour arrière, tel que prévu à l'article 6.5 a) du règlement de zonage 617-05;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la dérogation mineure pour les motifs suivants :

- Il y a préjudice causé au demandeur par la réglementation municipale;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui prévoit l'optimisation de l'utilisation de l'espace vacant des secteurs résidentiels;
- La construction des deux bâtiments accessoires a été faite de bonne foi;
- Le caractère de la dérogation est mineur;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accorder la dérogation mineure qui porte sur l'implantation de la première remise qui est située à 0,88 m de la ligne latérale et 0,81 m de la ligne arrière ne respectant pas les distances de 1 mètre pour les bâtiments accessoires résidentiels, tel que prévu à l'article 7.2.1.4 du règlement de zonage 617-05 et de l'implantation de la deuxième remise qui est située à 5,21 m au lieu de 6,0 m de la ligne avant, tel que prévu à l'article 6.5 a) du règlement de zonage 617-05.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-347-16 DÉROGATION MINEURE DU 187, RUE PRINCIPALE

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du propriétaire du 187, rue Principale concernant la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée, portant sur les dispositions suivantes :

- La conformité d'un lot ayant une superficie de 541,5 m² au lieu de 546 m², tel que stipulé au tableau 5-1 de l'article 5.3 du règlement de lotissement numéro 618-05;
- La conformité d'un lot ayant une profondeur moyenne minimale de 17,67 m au lieu de 30 m, tel que stipulé au tableau 5-1 de l'article 5.3 du règlement de lotissement numéro 618-05;
- La reconstruction d'une maison unifamiliale isolée ayant une marge de recul arrière de 3,38 m au lieu de 8 mètres minimum, tel que stipulé à la grille des normes dans la zone 204-P, article 6.2.1, annexe A du règlement de zonage numéro 617-05.

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la dérogation mineure pour les motifs suivants :

- Les fondations ne changeront pas et sont implantées au même endroit depuis plusieurs décennies;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui prévoit l'intégration harmonieuse des nouvelles interventions dans l'ensemble patrimonial du village;
- La reconstruction de la résidence augmentera l'aspect esthétique du secteur.

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder la dérogation mineure pour procéder à la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée qui porte sur les dispositions décrites ci-hauts.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-348-16
DÉROGATION MINEURE DU 538, RANG SÉRAPHINE

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du propriétaire du 538, rang Séraphine, afin de diminuer la marge de recul latérale du bâtiment agricole à 2,06 m au lieu de 5 m, tel que stipulé à l'annexe A du règlement de zonage numéro 617-05;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la dérogation mineure pour les motifs suivants :

- Le caractère de la dérogation est mineur;
- La demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui prévoit la protection de l'espace agricole;
- La réglementation actuelle cause un préjudice au requérant dans la mesure où considérant la configuration des bâtiments présents sur le terrain, il lui serait impossible de se prévaloir du droit acquis lui permettant de lotir une aire de droit acquis de 5 000 m² sans déroger de certaines normes du règlement de zonage;
- Nous devons ajouter cette dérogation mineure afin de répondre aux critères de la CPTAQ.

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder la dérogation mineure pour procéder à une opérations cadastrale afin de créer, à partir du lot 3 518 695, un lot d'une superficie de 5000 m², représentant une aire de droit acquis d'un usage autre qu'agricole en zone agricole. La dérogation vise à diminuer la marge de recul latérale du bâtiment agricole à 2,06 m au lieu de 5 m, tel que stipulé à l'annexe A du règlement de zonage numéro 617-05 (zone 501).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-349-16
ACHAT DE PANIERS À FLEURS ANNÉE 2017

Considérant la soumission reçue de l'entreprise La Serre Rose au Bois, pour la saison estivale 2017, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'achat de 60 paniers fleuris, selon l'offre de services, au montant de 3 150,00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-350-16

POSTE D'APPARITEUR TEMPORAIRE

Suite à l'agrandissement du gymnase de l'école et afin de répondre à certains besoins tels que l'ouverture et fermeture du gymnase, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'entériner l'embauche d'un appariteur temporaire selon les conditions énoncées dans le rapport de la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-351-16

EMBAUCHE POUR LE POSTE DE SURVEILLANT DE PATINOIRE

Suite à l'ouverture prochaine des patinoires, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'entériner l'embauche d'un surveillant de patinoire aux conditions proposées dans le rapport de la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-352-16

RÉVISION ET RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'INCITATION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Considérant que le *Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles* prendra fin le 31 décembre 2016;

Considérant que par la résolution numéro 01-022-16, il a été mentionné que l'année 2016 était la dernière année à laquelle le programme était applicable aux adultes de plus de 21 ans;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de renouveler le *Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles*, pour l'année 2017, tel que proposé dans le rapport de Mme Annie Lévesque, adjointe aux loisirs, pour les résidents d'Ange-Gardien, âgés de 21 ans et moins.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-353-16

CLÔTURE ENDOMMAGÉE ET DANGEREUSE SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE

Considérant que les Services techniques ont reçu une plainte écrite d'un citoyen concernant l'état d'une clôture située sur le terrain de l'école;

Considérant que M. Alexandre Lamarre, inspecteur en bâtiment, a constaté que ladite clôture pouvait représenter un danger pour les élèves;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de demander à la Commission scolaire des Hautes-Rivières d'effectuer les réparations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-354-16
CHANGEMENT DE DEUX (2) VANNES SUR LA ROUTE 235

Considérant que suite à la résolution numéro 11-290-16 concernant le changement de deux (2) vannes sur la route 235, les travaux ont été reportés au printemps 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la dépense de 9 175 \$ pour l'exécution desdits travaux soit utilisée au printemps 2017.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 12-355-16
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière